



N° de résolution
ou annotation

qqCanada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 2 octobre 2023 à la salle du conseil à 19 heures, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : Édith Lalancette
Marlen Laliberté
Sonia Gauthier

M. les conseillers : Jean-Marie Garneau

Ainsi que Mme Dany Dallaire, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Étaient absentes :

Mmes les conseillères : Mélissa De Launière
Raphaël Langevin

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice générale fait lecture de l'ordre du jour.

4937.10.23

Il est proposé par Mme Edith Lalancette, appuyé par M. Jean-Marie-Garneau et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de cette séance ordinaire comme suit en ajoutant les points 15.1 à 15.3 à « Affaires nouvelles » :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances tenues le 5 septembre et le 18 septembre 2023
3. Taux de remboursement frais de déplacement
4. Travaux routiers divers - contrat
5. Formation de divers comités
6. Approbation des comptes et prélèvements à payer
7. Fonds de participation rural 2022 – modification
8. Programme TECQ
9. Travaux rang St Joseph – libération de retenue
10. Maison Colombe Veilleux : appui
11. Formation du personnel : mises à jour rôle d'évaluation
12. Poste de manœuvre aux travaux publics
13. Correspondance
14. Rapport des comités
15. Affaires nouvelles
- 15.1 Contrat de route
- 15.2 Années 2022
- 15.3 Consult
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée



N° de résolution
ou annotation

2. Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 5 septembre et 18 septembre 2023

4938.10.23

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier, appuyé par M Jean-Marie Garneau et il est résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 5 septembre 2023 ainsi que celle du 18 septembre 2023 tel que rédigés.

3. Taux de remboursement pour les frais de déplacement

Après diverses recherches aucune résolution par laquelle le conseil fixe le taux de remboursement des frais de déplacement pour les élus et le personnel n'a été trouvé.

4939.10.23

Il est proposé par Mme Marlen Laliberté, appuyé par M Jean-Marie Garneau et il est résolu unanimement de fixer le taux de remboursement pour les frais de déplacement à 0.55 \$ du kilomètre.

4. Travaux routiers divers- contrat

À la suite de relance auprès des entrepreneurs 2 soumissions ont été déposées pour les divers travaux suivants :

- Remplacement d'un ponceau
- Réparation d'un ponceau
- Nettoyage de fossés

Les soumissions sont déposées comme suit:

Excavation DF	77 418.42\$
G.R Excavations et Bordures	49 892.25\$

Des discussions suivent concernant ce contrat et les disponibilités budgétaires. La municipalité bénéficie d'une aide de 20 000 \$ pour une partie des travaux. Le conseil convient de diminuer les travaux à réaliser pour totaliser une somme de 25 000 \$.

4940.10.23

Il est proposé par M Édith Lalancette, appuyé par Sonia Gauthier et il est résolu unanimement de donner le contrat des divers travaux routiers à l'entreprise G.R Excavations et Bordures selon les prix unitaires compris dans sa soumission déposée en diminuant la quantité de fossés à nettoyer et creuser (point 3 du devis) afin de totaliser un montant approximatif de 25 000\$.

5. Formation de divers comités

Pour voir au bon fonctionnement de la municipalité, la formation de comités internes est suggérée. Ainsi, un comité de finances, un comité des ressources humaines et un comité de sécurité civile seront constitués, en plus de la relance du comité consultatif d'urbanisme, formé en conformité du règlement numéro 149-14.



N° de résolution
ou annotation

4941.10.23

Il est proposé par Mme Marlen Laliberté, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement de nommer les personnes suivantes pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité :

- Mme Sonia Schmitt
- Mme Suzanne Paquet
- M. Denis Côté
- Mme Rita De Launière, mairesse

Un siège sur ce comité demeure vacant pour l'instant.

4942.10.23

Il est proposé par Mme Marlen Laliberté, appuyé par Mme Edith Lalancette et il est résolu unanimement qu'un comité des finances soit constitué et formé des membres suivants :

- Mme Rita De Launière
- Mme Sonia Gauthier
- M. Jean-Marie Garneau

4943.10.23

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier, appuyé par M. Jean-Marie Garneau et il est résolu unanimement de nommer Mme Edith Lalancette et Mme Melissa De Launière (si elle accepte) responsables de la sécurité civile et chargé de reformer l'organisation municipale de sécurité civile.

4944.10.23

Il est proposé par M. Jean-Marie Garneau, appuyé par Mme Edith Lalancette et il est résolu unanimement de former un comité des ressources humaines constitué des personnes suivantes :

- Mme Rita De Launière
- Mme Marlen Laliberté
- Mme Mélissa De Launière

6. Approbation des comptes et prélèvements à payer

4945.10.23

Il est proposé par Mme Jean-Marie Garneau, appuyé par Edith Lalancette et il est résolu unanimement d'approuver les factures et prélèvements à payer selon la liste déposée au montant de 22 899.76 \$ et d'en autoriser le paiement, en y retenant la facture de Gaz Expert et Fils de 514.85 \$ pour un grand total de 22 384.91\$

7. Fonds de participation rural 2022 – modification

Une aide financière de 8 000 \$ de la MRC a été versée à la municipalité. La planification des projets identifiés et déposée à la MRC n'a pas pu être réalisée comme prévu. On suggère de modifier la liste des projets pour n'y inclure que le projet de rassemblement du Festival du Bucheron.



N° de résolution
ou annotation

4946.10.23

Il est proposé par Mme Marlen Laliberté, appuyé par M. Jean-Marie Garneau et il est résolu unanimement de modifier la liste des projets déposée à la MRC Maria-Chapdelaine au Fonds de participation rural 2022 pour la liste suivante :

- Rassemblement – Festival du Bucheron 8 000 \$

8. Programme TECO

Une somme de 624 391 \$ est toujours disponible pour être dépensée au plus tard le 31 décembre 2024. Toutefois, une programmation de travaux amendée doit être déposée au ministère d'ici le 31 décembre de cette année. D'importants travaux au rang St-Joseph pourraient être réalisés. Des estimations préparées par Mme Claudia Veilleux, ingénieure, sont déposées. Le conseil convient de discuter du sujet lors d'une rencontre en comité fixé le 16 octobre.

9. Travaux rang St-Joseph – libération de retenue

Madame Claudia Veilleux recommande la libération de 50 % de la retenue contractuelle pour ces travaux.

4947.10.23

Il est proposé par M. Jean-Marie Garneau appuyé par Edith Lalancette et il est résolu unanimement d'autoriser la libération de 50 % de la retenue contractuelle et de payer la somme de 20 023.70 \$ au fournisseur Denis Lavoie et Fils.

10. Maison Colombe-Veilleux : appui

La maison est aux prises avec un problème de financement récurrent. Le conseil d'administration demande au gouvernement un financement adéquat et récurrent.

4948.10.23

ATTENDU QUE la Maison Colombe-Veilleux offre des soins palliatifs aux personnes en fin de vie sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE cette Maison y a accueilli ses premiers bénéficiaires en 1991 (l'une des premières au Québec!) et, depuis l'ouverture, plus de 1300 bénéficiaires y ont séjourné, de même que les proches qui souhaitent les accompagner dans les derniers jours de leur vie;

ATTENDU QUE, de type unifamilial, la Maison Colombe-Veilleux tend à reproduire le plus fidèlement possible l'ambiance chaleureuse et réconfortante d'une maison en offrant gratuitement des soins de qualité dans le respect et la dignité;

ATTENDU QUE, malgré un appui financier fort généreux de la population Chapdelinoise à chaque année, son conseil d'administration (CA) a de la difficulté à trouver un équilibre financier;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la cause majeure de ce manque de financement est due au fait qu'elle est la plus petite Maison de soins palliatifs au Québec;

ATTENDU QU'en effet, la Maison ne dispose que de trois lits et c'est le maximum qu'il lui est possible d'avoir pour le territoire de la MRC compte du ratio d'un lit par 10 000 habitants;

ATTENDU QUE chaque Maison de soins palliatifs au Québec est admissible à un financement annuel du *ministère de la Santé et des Services sociaux* (MSSS) de 110 000,00\$ par lit, ce qui pénalise énormément la Maison Colombe-Veilleux puisque son CA doit disposer du même personnel à 3 lits (330 000,00\$) qu'à 4 (440 000,00 \$) ou même à 5 lits (550 000,00\$);

ATTENDU QU'uniquement pour l'année financière se terminant le 31 mars dernier, malgré un apport financier considérable de 233 000,00\$ de la *Fondation Colombe-Veilleux*, le CA de la Maison a malheureusement constaté un déficit de 31 000,00\$ et ce, même si la Maison a dû fermer 11 semaines par manque de personnel;

ATTENDU QUE, pour l'année en cours, avec un apport prévisionnel de la Fondation de 282 000,00\$, il est estimé un déficit de près de 44 000,00\$, ce qui diminuera substantiellement le léger surplus accumulé, ce qui inquiète grandement les administrateurs de la Maison, ceux de la Fondation, les élus de la MRC et la population en général;

ATTENDU QUE la reconnaissance d'un financement équivalent à quatre lits par le MSSS permettrait s'assurer la pérennité de la Maison Colombe-Veilleux;

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARLEN LALIBERTÉ,
APPUYÉ PAR MME SONIA GAUTHIER ET IL EST RÉSOLU
UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette appuie inconditionnellement les démarches du conseil d'administration de la Maison Colombe-Veilleux de Dolbeau-Mistassini dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer sa viabilité à long terme; et,

QUE la présente résolution soit adressée aux personnes suivantes :

- M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux;
- Mme Sonia Bélanger, ministre responsable des Aînés et ministre déléguée à la Santé;
- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et responsable de la région du Saguenay-Lac-St-Jean;
- Mme Nancy Guillemette, députée de la circonscription de Roberval à l'Assemblée nationale;
- Mme France Guay, présidente du CA du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean;
- Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean;
- M. Pierre Hébert, président du CA de la Maison Colombe-Veilleux; et,
- M. Jean-Rock Boulianne, président du CA de la Fondation de la Maison Colombe-Veilleux.



N° de résolution
ou annotation

11. Formation du personnel : mise à jour rôle d'évaluation

Une offre de services de PG Solutions nous a été déposée. Il y aurait 2 demi-journées de formation à distance. Le coût est de 1 306 \$.

4949.10.23

Il est proposé par M Jean-Marie Garneau, appuyé par Mme Marlen Laliberté et il est résolu unanimement d'autoriser une demi-journée de formation à Mme Cathy Bérubé auprès de PG Solutions, au montant de 653 \$ plus taxes.

12. Poste de manœuvre aux travaux publics

L'ouverture de ce poste se terminait le 29 septembre. Deux candidatures ont été reçues pour l'emploi.

4950.10.23

Il est proposé par M Jean-Marie Garneau, appuyé par Mme Edith Lalancette et il est résolu unanimement que le comité des ressources humaines soit mandaté pour effectuer la sélection pour le poste de manœuvre aux travaux publics et que Mme Dany Dallaire directrice-générale greffière-trésorière par intérim soit autorisée à embaucher une personne pour ce poste.

Le comité verra de plus à analyser le dossier relatif au poste de direction générale.

13. Correspondance

- Fondation DI TSA Saguenay-Lac-St-Jean : demande de soutien financier

4951.10.23

Il est proposé par M Jean-Marie Garneau, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement de verser la somme de 50 \$ pour la marche de la persévérance au profit de la fondation DI TSA.

- CPTAQ : Avis de désistement de Mme Daisy Girard (déposé à titre d'information)
- MAMH : Obligation de modifier le règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour financer le service 911 (déposé à titre d'information)

14. Rapport des comités

Madame De Launière dresse un résumé de sa participation au congrès de la FQM.

Elle informe qu'une rencontre aura lieu le 5 octobre concernant les milieux humides. Elle y participera.

DP

15. Affaires nouvelles**15.1 Rencontre avec la MAMH – contrat de route**

Mme De Launière désire qu'une discussion soit tenue sur ce dossier lors du plénier du 16 octobre prochain. Une possibilité de regroupement avec St-Eugène pourrait être envisagée.

15.2 Année 2022

Mme la mairesse souhaite savoir ou est rendu le dossier comptable de l'année 2022. Le rapport budgétaire de l'année 2022 sera disponible pour le comité plénier du mois d'octobre. Toutefois il ne sera pas ajusté en fonction des régularisations et corrections.

15.3 Consul

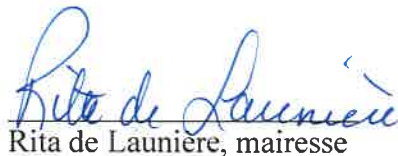
À la suite de diverses informations et publicités parues, un citoyen se serait porté acquéreur des consuls non-rénovés. Il serait prêt à revendre aux municipalités intéressées les consuls. Après discussion, les membres du conseil ne démontrent aucun intérêt à faire cette acquisition.

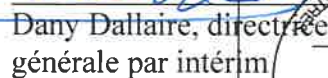
16. Période de question

Aucune question

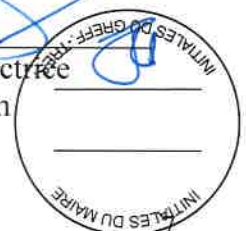
17. Levée de l'assemblée

À 20 heures 25 minutes, il est proposé par M Jean-Marie Garneau propose la levée de l'assemblée.


Rita de Launière, mairesse


Dany Dallaire, directrice
générale par intérim

N° de résolution
ou annotation



15. Affaires nouvelles

Province de Québec

Mme de Maria Chapdelaine - contrat de route

Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.

Mme De Launière désire qu'une discussion soit tenue sur ce dossier lors du plénier du 16 octobre prochain. Une possibilité de regroupement avec St-Fugère pourrait être envisagée.

15.2 Année 2022
Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 16 octobre 2023 à la salle du conseil à 19 heures 30, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

Mme la mairesse souhaite savoir ou est rendu le dossier comptable de l'année 2022. Le rapport budgétaire de l'année 2022 sera disponible pour le comité plénier du mois d'octobre. Toutefois il ne sera pas ajusté en fonction des régularisations et corrections.

15.3 Consul

À la suite de diverses informations et publicités parues, un citoyen se serait porté acquéreur des consuls non-rénovés. Il serait prêt à revendre aux municipalités intéressées les consuls. Après discussion, les membres du conseil ne démontrent aucun intérêt à faire cette acquisition.

Ainsi que Mme Cathy Bérubé, greffière-trésorière.

16. Période de question

16.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

17. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Edith Lalancette, appuyé par M. Jean-Marie-Garneau à 20 heures 25 minutes, il est proposé par M. Jean-Marie-Garneau propose la levée de l'assemblée.

- 1- Levée de l'assemblée
- 2- Nomination de Cathy Bérubé, greffière-trésorière
- 3- Vérification du quorum et des modalités de l'avis de convocation
- 4- Programme TECQ 2019-2023 : programmation des travaux
- 5- Rapport du comité de ressources humaines
 - a. Poste des manœuvre travaux publics
 - b. Poste de direction générale

- 6- Congrès 2024 de la FQM
- 7- Fonds de vitalisation
- 8- Nomination de Cathy Bérubé - greffière-trésorière

15.3 Consul

Il est proposé par Mme Marleen Laliberté, appuyé par Mme Sonia Gauthier à 20 heures 25 minutes, il est proposé par M. Jean-Marie-Garneau propose la levée de l'assemblée.

3. Vérification du quorum et des modalités de l'avis de convocation

Le quorum est constaté. L'avis de convocation a été transmis aux membres par voie électronique dans les délais prescrits.

Rita de Launière, mairesse
Dany Dallaire, directrice générale par intérim

